

## Chirurgie de l'avant pied

Vous venez d'être opéré d'une chirurgie de l'avant pied :

\* Marcher uniquement avec la chaussure prescrite pendant 1 mois puis avec une chaussure large sans couture et à semelle rigide pendant 15 jours de plus

\* Limiter les activités : marcher uniquement au domicile (ne pas aller faire les courses, etc...) pendant les quinze premiers jours.

\* Ne pas conduire pendant 2 mois ;

\* Pas de douche ni de bain (toilette au gant) : ne pas mouiller ni refaire le pansement.

\* Appeler le secrétariat au 05 63 04 67 46 si :

- vous avez de la fièvre,
- votre douleur ré augmente,
- du sang apparait sur votre pansement (mais dans ce cas, en règle générale, ne pas changer le pansement.)

Une cicatrice qui gratte est un phénomène normal.